

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

Pôle emploi, Établissement public administratif,

Représenté par Monsieur Alain MAUNY, Directeur Régional Nouvelle-Aquitaine, dûment habilité à cet effet par l'article R. 5312-26 du code du travail et domicilié en cette qualité au 87, Rue Nuyens – TSA 90001 – 33056 Bordeaux cedex,

Ci-après dénommé « **Pôle Emploi Nouvelle Aquitaine** »

D'une part

ET

Prism'emploi, Fédération professionnelle,

Dont le siège est situé 7 rue Mariotte – 75017 PARIS

Représenté par Didier GARCIA, Président Régional,

Ci-après dénommé « **Prism'emploi Nouvelle Aquitaine** »

D'autre part.

PREAMBULE

Au cours de l'année 2020, l'économie française a été frappée par la crise sanitaire et des confinements successifs avant de retrouver en 2021 une croissance de +7%, contre -8% en 2020.

Après un très fort recul en 2020, conséquence de la crise sanitaire, l'emploi intérimaire en Nouvelle-Aquitaine s'est redressé et a désormais retrouvé et même dépassé son niveau d'avant-crise : +1,8% en 2021 par rapport à 2019 selon le Baromètre Prism'emploi.

La région compte actuellement 1 117 agences d'emploi.

Des tensions de recrutement qui existaient avant crise dans certains métiers subsistent car les facteurs qui en sont à l'origine persistent (attractivité des métiers, pénurie de compétences...).

Dans ce contexte, Pôle emploi Nouvelle Aquitaine et Prism'emploi Nouvelle Aquitaine souhaitent renforcer leur collaboration.

Les deux partenaires, au regard de leurs missions complémentaires, réaffirment leur souhait de développer les synergies territoriales entre leurs réseaux, en mobilisant leurs ressources et leurs expertises, avec pour objectifs :

- d'améliorer le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et des salariés intérimaires et,
- de répondre aux besoins en recrutement des entreprises rencontrant des pénuries de compétences sur certains métiers

Le présent accord s'inscrit dans la déclinaison opérationnelle de l'accord national signé entre Pôle emploi et Prism'emploi le 12 mai 2021.

LES SIGNATAIRES

Pôle emploi Nouvelle Aquitaine

Pôle emploi est un établissement public administratif dont les missions sont définies à l'article L. 5312-1 du code du travail. Notamment Pôle emploi aide et conseille les entreprises dans leurs recrutements (art. L. 5312-1-1°) et est en charge de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des personnes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou d'un conseil professionnel. Il prescrit toutes actions utiles pour développer leurs compétences professionnelles et améliorer leur employabilité ; il favorise leur reclassement, leur promotion professionnelle ainsi que leur mobilité géographique et professionnelle et il participe aux parcours d'insertion sociale et professionnelle (art. L. 5312-1-2°). Il est chargé de prospecter le marché du travail, développer une expertise sur l'évolution des emplois et qualifications.

Pôle emploi, c'est deux missions centrales, l'indemnisation et le placement.

Elles sont mises en œuvre dans le cadre d'une feuille de route, **le projet stratégique de Pôle emploi 2019/2022** :

- Mieux satisfaire les demandeurs d'emploi et les entreprises,
- Accélérer le retour à l'emploi
- Donner aux entreprises les moyens d'utiliser efficacement le bon service pour accélérer leurs recrutements.

Au niveau régional en 2021, Pôle emploi Nouvelle-Aquitaine c'est :

Chiffres-clés de Nouvelle-Aquitaine



378

conseillers Entreprise répartis sur tout le territoire Nouvelle-Aquitaine



77 406

jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans (cat. ABC) soit **16%** de la DEFM totale en Nouvelle-Aquitaine (495 427) (sept. 2021)



80,7%

des entreprises ayant eu recours aux services de Pôle emploi en sont **satisfaites** (fin déc. 2021)



62 705

entrées en formation de demandeurs d'emploi en 2021



965 030

offres d'emploi diffusées sur **pole-emploi.fr** au 28/01/22 (offres Pôle emploi + partenaires)



240

services digitaux proposés sur l'Employ store

Prism'emploi Nouvelle Aquitaine

Prism'emploi Nouvelle Aquitaine est l'organisation professionnelle, qui regroupe les professionnels du recrutement et de l'intérim en Nouvelle Aquitaine. 1 117 agences d'emploi sont présentes en Nouvelle-Aquitaine.

Quatre principales missions :

- **Promouvoir le rôle et les activités des agences d'emploi**

Prism'emploi contribue à promouvoir le rôle social et économique des agences d'emploi, les intérêts de la profession auprès de l'ensemble de ses partenaires (pouvoirs publics, parlement, administrations et collectivités territoriales...).

- **Représenter la profession**

Prism'emploi s'engage au niveau régional dans les actions et débats, et représente la profession au sein du MEDEF (Mouvement des entreprises de France).

- **Informier les entreprises adhérentes**

Grâce à son expertise, Prism'emploi apporte à ses entreprises adhérentes une information et une analyse d'ordre juridique, sociale et économique en parfaite adéquation avec leurs besoins.

- **Négocier les accords de la branche du travail temporaire**

Prism'emploi, au niveau national, négocie avec les syndicats de salariés les accords de la branche qui concernent les salariés intérimaires et les salariés permanents.

Les opérateurs de la branche du travail temporaire

AKTO: contribution de 1,9% de la masse salariale des ETT

Fonds professionnel pour l'emploi dans le TT(FPETT) : contribution de 0,77% de la masse salariale des salariés intérimaires

Fonds d'action sociale du Travail Temporaire (FASTT) : contribution de 0,15% de la masse salariale des ETT

Chiffres clefs 2021 - Activité des agences d'emploi en Nouvelle Aquitaine

Intérim

- 61 933 salariés intérimaires en équivalent temps plein (ETP)
- +1,8% de l'emploi intérimaire par rapport à 2019

- Evolution de l'emploi intérimaire par grand secteur d'activité :

Secteurs d'activité	Nombre d'ETP, en moyenne en 2021	Evolution 2021/2019	Part de l'emploi intérimaire en 2021
Industrie	21 651	-6,4%	35%
BTP	15 018	-7,2%	23%
Commerce	6 800	11,3%	10%
Transports	7 535	39,0%	11%
Services	13 548	8,4%	21%
Total	64 451	1,8%	100%

133 859 CDI intérimaires ont été conclus entre mars 2014 et décembre 2021 au niveau national.

Recrutement

9246 recrutements ont été réalisés par les agences d'emploi Nouvelle Aquitaine en 2020 pour le compte d'entreprises clientes, soit 11,9% de l'ensemble des recrutements réalisés en France.

LES ENJEUX

Pôle emploi Nouvelle Aquitaine et Prism'emploi Nouvelle Aquitaine souhaitent, avec le présent accord :

- S'appuyer sur le partenariat engagé depuis plus de 20 ans en région Nouvelle Aquitaine avec une action sur l'ensemble du territoire,
- Développer les synergies territoriales entre leurs réseaux respectifs,
- Agir en faveur du retour à l'emploi des demandeurs d'emplois, des salariés intérimaires et sécuriser leurs parcours professionnels,
- Agir ensemble pour fluidifier le sourcing des candidats et réduire le nombre d'offres difficiles à pourvoir.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention de partenariat a pour objet de définir les modalités de collaboration entre Pôle Emploi et Prism'emploi sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Elle s'appuie sur la convention nationale signée par les 2 parties le 12 mai 2021 pour une durée de 3 ans.

Les parties signataires s'engagent à respecter mutuellement les conditions d'application du partenariat défini ci-après.

Par cette convention, Prism'emploi Nouvelle Aquitaine et Pôle emploi Nouvelle Aquitaine confirment leur souhait de développer leur collaboration en s'appuyant notamment sur les actions déjà entreprises, les outils développés et les bonnes pratiques identifiées au sein des deux réseaux.

ARTICLE 2 – LES ENGAGEMENTS

Prism'emploi Nouvelle Aquitaine et Pôle emploi Nouvelle Aquitaine s'engagent à :

- ▶ Intensifier leurs relations partenariales au niveau régional, départemental et infra afin de répondre aux besoins de recrutement des entreprises et du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi
- ▶ Mobiliser conjointement leurs réseaux respectifs afin d'œuvrer en complémentarité en faveur du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi

ARTICLE 3 – LES ACTIONS

1 - Développer les relations entre les réseaux des agences d'emploi et de Pôle emploi

1.1 Améliorer la connaissance territoriale visant à renforcer un maillage territorial pérenne.

- Identification d'interlocuteurs dédiés au niveau régional, départemental et territorial (liste des adhérents de Prism'emploi, coordonnées des équipes dédiées aux entreprises de Pôle emploi)
- Repérer les actions mises en place dans les territoires et les valoriser
- Impulser dans les territoires peu couverts par des actions partenariales des dynamiques notamment par l'instauration de rencontres départementales à minima chaque semestre
- Encourager les temps d'échanges entre conseillers Pôle emploi et les agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi selon les modalités à convenir localement (réunion, ateliers d'échanges de pratique ...)

1.2 Favoriser la connaissance réciproque des offres de services de Pôle emploi et des agences d'emploi

- Organiser au niveau régional une réunion d'échanges par an afin d'analyser les données statistiques du marché du travail (Enquête BMO, Données Pôle emploi sur l'offre et la demande, Baromètre Prism'emploi, Observatoire de l'Intérim et du Recrutement), et besoins des territoires
- Développer la connaissance du marché du travail et échanges sur métiers en tension et métiers émergents
- Présenter les offres de services à destination des agences d'emploi adhérentes de Prism'emploi et des sites locaux Pôle emploi (en associant les représentants d'AKTO et du FASTT)
- Organiser des webinaires au niveau régional ou départemental autour de thématiques déterminées (Assurance chômage, Bonne compétence pro, Observatoire Pôle emploi, CDI intérimaires, CIPI, CDPI.....)

2 - Agir ensemble pour faciliter le sourcing des candidats

- Organiser des actions en faveur de publics cibles (DELD, jeunes, TH...) pour construire des parcours avec proposition de missions d'intérim en utilisant notamment la complémentarité des offres de services

3- Agir sur les offres difficiles à pourvoir

- Anticiper les recrutements récurrents en s'appuyant sur les partages de données des observatoires pour favoriser la promotion de profils.
- Organiser des réunions par territoire, en associant les représentants d'AKTO afin d'identifier les offres difficiles à pourvoir
- Organiser une journée dédiée au travail temporaire et au recrutement avec mise en place d'actions partenariales entre les agences d'emploi et les agences Pôle Emploi sur l'ensemble des départements
- Proposer aux agences d'emploi, à partir des besoins récurrents, des candidatures ciblées sur des métiers définis en local. Les agences d'emploi informeront les conseillers Pôle emploi du suivi des candidatures transmises
- Mise en avant d'actions réussies pour faire évoluer les représentations sur l'emploi des publics prioritaires (DELD, TH, jeunes QPV, etc.) et des entreprises (témoignage des demandeurs d'emploi et chef d'entreprise par exemple, descriptif d'un parcours réussi etc.)

4- Favoriser les reconversions des demandeurs d'emploi

- Elaborer une ingénierie de formation

Pôle emploi et l'OPCO AKTO, mobilisent leurs dispositifs d'insertion et de formation des demandeurs d'emploi, avec une attention particulière sur les plus exposés au risque de chômage de longue durée.

Ils construisent des parcours qualifiants en utilisant la complémentarité de leurs dispositifs (AFPR/POE, CDPI, apprentissage...)

Pôle emploi et AKTO sont partenaires dans la mise en œuvre des POE Collectives (POEC) permettant aux demandeurs d'emploi de développer leurs compétences avant de devenir intérimaires.

Pôle emploi peut mobiliser la POEI pour des candidats sans expérience, sans diplôme ou lorsque l'écart de compétences du candidat par rapport aux missions visées est avéré et ce, pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour exercer le métier et évoluer durablement dans l'entreprise.

5-Communication

- Relayer l'information des actions repérées en organisant des actions de valorisation au sein des parties signataires (webinaire avec témoignages, etc.)
- Renforcer leurs actions de communication communes en s'appuyant sur la capitalisation et valorisation des actions envers l'externe (revues professionnelles, média, pôle emploi.fr, réseaux sociaux)



- Veiller à valoriser leurs actions communes lors des réunions et évènements organisés par des partenaires (conseil régional, chambre de commerce, mission locales, Economie solidaire, AGEFIPH etc.)

ARTICLE 4 – PILOTAGE SUIVI ET DUREE DE L'ACCORD

Pôle emploi Nouvelle Aquitaine et Prism'emploi Nouvelle Aquitaine communiqueront à leurs réseaux respectifs sur le présent accord.

Un comité de pilotage annuel, constitué des représentants des signataires de l'accord, établira un bilan annuel en s'appuyant sur les actions mises en œuvre au regard des axes de partenariat identifiés, et détermineront les axes de progrès et actions communes à entreprendre.

Toute communication externe sur cet accord devra préalablement être acceptée par les deux parties.

Le présent accord est conclu pour une durée de trois ans, à compter de la date de signature. Il peut être modifié d'un commun accord, par voie d'avenant dûment signé par les deux parties.

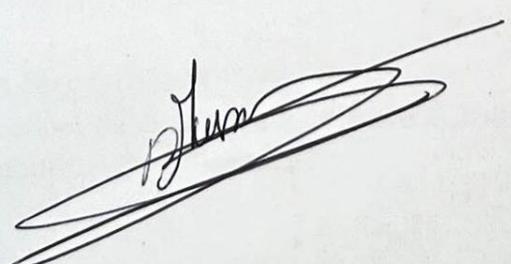
Il peut être résilié sur l'initiative de l'une des parties en respectant un préavis de trois mois.

ARTICLE 5 -CONFIDENTIALITE

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées en exécution du présent accord, les parties signataires s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de l'accord qu'après la fin de celui-ci, les informations relatives à la loi en vigueur sur la protection des données personnelles auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution de cet accord et ses déclinaisons, sous quelques formes et supports que ce soit.

Fait à Bordeaux, le 15 mars 2022

En deux exemplaires originaux

Pour Pôle emploi Nouvelle Aquitaine	Pour Prism'emploi Nouvelle Aquitaine
Le Directeur régional de Pôle emploi	Le Président régional de Prism'emploi
	
Alain MAUNY	Didier GARCIA

ANNEXES :

LES CORRESPONDANTS PÔLE EMPLOI

Liste des correspondants en Direction Régionale Pôle emploi

Service Entreprises et Développement Economique

Ariane KRIESCHE chargée de relations partenariales ariane.kriesche@pole-emploi.fr
Hugues DAVIS responsable de service hugues.davis@pole-emploi.fr

Liste des correspondants en Direction Territoriale Pôle emploi

Direction Territoriale Gironde

Correspondant départemental: Bertrand LOUIT bertrand.louit@pole-emploi.fr;

Direction Territoriale Landes-Lot et Garonne

Correspondant départemental : Christophe GAUTHIER christophe.gauthier@pole-emploi.fr;

Direction Territoriale Pyrénées Atlantique

Correspondant départemental : Charly CARREDA charly.carreda@pole-emploi.fr

Direction Territoriale Charente - Charente-Maritime

Correspondants départementaux : Philippe BINAUD philippe.binaud@pole-emploi.fr;
Laurence TROUVE-LANGLAIS l.trouve-langlais@pole-emploi.fr

Direction Territoriale CORREZE DORDOGNE

Correspondant départemental: Valérie Nawrocki valerie.nawrocki@pole-emploi.fr ;

Direction Territoriale Creuse-Haute Vienne

Correspondant départemental : Pierre DUFEIL
Pierre.dufeil@pole-emploi.fr

Direction Territoriale POITOU

Correspondant départemental : Mickael.GOURDON
mickael.gourdon@pole-emploi.fr;

Lignes directes et mail service entreprise des sites Pôle emploi

NOM AGENCE	Départem ent	Ligne service employeur	Mail équipe entreprise
ANGOULEME SAINT-MARTIAL	16	05 45 94 53 16	entreprise.PCH0049@pole-emploi.net
PAYS DE RUFFEC	16	05 45 30 78 30	entreprise.PCH0053@pole-emploi.net
BARBEZIEUX	16	05 45 98 33 44	entreprise.PCH0055@pole-emploi.net
ANGOULEME LA COURONNE	16	05 45 92 54 54	entreprise.PCH0052@pole-emploi.net
COGNAC	16	05 45 35 86 32	entreprise.PCH0054@pole-emploi.net
CONFOLENS	16	05 45 84 92 52	entreprise.PCH0056@pole-emploi.net
ROCHEFORT	17	05 46 82 30 63	entreprise.PCH0068@pole-emploi.net
SAINTES SAINT GEORGES	17	05 46 92 36 48	entreprise.PCH0069@pole-emploi.net
ROYAN	17	05 46 39 48 49	entreprise.PCH0070@pole-emploi.net
SAINT JEAN D ANGELY	17	05 46 59 20 02	entreprise.PCH0071@pole-emploi.net
JONZAC	17	05 46 48 54 03	entreprise.PCH0072@pole-emploi.net
LA ROCHELLE-BEL AIR	17	05 46 45 80 80	entreprise.PCH0073@pole-emploi.net
LA ROCHELLE-VILLENEUVE	17	05 46 43 67 40	entreprise.PCH0075@pole-emploi.net
SAINT-PIERRE D'OLERON	17	05 46 75 03 26	entreprise.PCH0079@pole-emploi.net
TULLE	19	05 55 20 42 69	entreprise.LIM0021@pole-emploi.net
BRIVE LA MARQUISIE	19	05 55 92 68 13	entreprise.LIM0023@pole-emploi.net
USSEL	19	05 55 94 13 13	entreprise.LIM0026@pole-emploi.net
GUERET	23	05 55 52 01 99	entreprise.LIM0017@pole-emploi.net
AUBUSSON	23	05 55 66 66 48	entreprise.LIM0020@pole-emploi.net
LA SOUTERRAINE	23	05 55 63 96 00	entreprise.LIM0019@pole-emploi.net
NONTRON	24	05 53 56 47 45	entreprise.AQU0063@pole-emploi.net
SAINT-ASTIER	24	05 53 07 90 31	entreprise.AQU0061@pole-emploi.net
PERIGUEUX LITRE	24	05 53 02 62 59	entreprise.AQU0065@pole-emploi.net
PERIGUEUX CHANGE	24	05 53 45 53 84	entreprise.AQU0058@pole-emploi.net
BERGERAC	24	05 53 63 77 73	entreprise.AQU0066@pole-emploi.net
TERRASSON	24	05 53 50 23 02	entreprise.AQU0067@pole-emploi.net
SARLAT	24	05 53 31 50 52	entreprise.AQU0068@pole-emploi.net
SAINT-MEDARD-EN-JALLES	33	05 57 93 15 22	entreprise.AQU0094@pole-emploi.net
VILLENAVE D ORNON	33	05 57 34 39 39	entreprise.AQU0092@pole-emploi.net
LANGON	33	05 57 98 02 64	entreprise.AQU0108@pole-emploi.net
LA TESTE	33	05 57 52 70 52	entreprise.AQU0109@pole-emploi.net
LIBOURNE	33	05 57 55 11 06	entreprise.AQU0111@pole-emploi.net
BLAYE	33	05 57 42 65 70	entreprise.AQU0112@pole-emploi.net
ANDERNOS	33	05 56 82 90 69	entreprise.AQU0095@pole-emploi.net

NOM AGENCE	Départem ent	Ligne service employeur	Mail équipe entreprise
BEGLES	33	05 57 35 04 00	entreprise.AQU0113@pole-emploi.net
CENON	33	05 57 77 29 79	entreprise.AQU0114@pole-emploi.net
LESPARRE-MEDOC	33	05 56 73 20 52	entreprise.AQU0115@pole-emploi.net
BORDEAUX MERIADECK	33	05 56 90 85 24	entreprise.AQU0101@pole-emploi.net
EYSINES	33	05 56 16 86 65	entreprise.AQU0102@pole-emploi.net
PESSAC	33	05 57 89 00 81	entreprise.AQU0105@pole-emploi.net
LORMONT	33	05 57 77 78 07	entreprise.AQU0098@pole-emploi.net
MERIGNAC	33	05 56 99 37 55	entreprise.AQU0106@pole-emploi.net
BORDEAUX ST JEAN	33	05 56 33 49 51	entreprise.AQU0099@pole-emploi.net
BORDEAUX BASTIDE	33	05 56 38 55 23	entreprise.AQU0107@pole-emploi.net
BORDEAUX NORD	33	05 57 10 20 01	entreprise.AQU0100@pole-emploi.net
PARENTIS	40	05 58 04 62 61	entreprise.AQU0038@pole-emploi.net
SAINT PAUL LES DAX	40	05 58 91 41 66	entreprise.AQU0035@pole-emploi.net
MONT DE MARSAN	40	05 58 85 43 41	entreprise.AQU0043@pole-emploi.net
DAX	40	05 58 90 90 91	entreprise.AQU0047@pole-emploi.net
SAINT VINCENT DE TYROSSE	40	05 59 64 30 02	entreprise.AQU0048@pole-emploi.net
AGEN	47	05 53 69 14 70	entreprise.AQU0040@pole-emploi.net
MARMANDE	47	05 53 76 06 58	entreprise.AQU0041@pole-emploi.net
VILLENEUVE SUR LOT	47	05 53 40 50 61	entreprise.AQU0042@pole-emploi.net
AIGUILLON	47	05 53 88 12 79	entreprise.AQU0037@pole-emploi.net
BOUCAU Marines	64	05 59 74 82 73	entreprise.AQU0010@pole-emploi.net
BAYONNE	64	05 59 46 30 01	entreprise.AQU0017@pole-emploi.net
OLORON STE MARIE	64	05 59 36 33 01	entreprise.AQU0019@pole-emploi.net
MOURENX	64	05 59 60 90 95	entreprise.AQU0020@pole-emploi.net
SAINT JEAN DE LUZ	64	05 59 51 84 42	entreprise.AQU0021@pole-emploi.net
BIARRITZ	64	05 59 41 37 44	entreprise.AQU0022@pole-emploi.net
PAU Jean Zay	64	05 59 80 82 78	entreprise.AQU0023@pole-emploi.net
PAU LONS	64	05 59 14 05 66	entreprise.AQU0014@pole-emploi.net
PAU LYAUTEY	64	05 59 98 50 13	entreprise.AQU0016@pole-emploi.net
NIORT-TREVINS	79	05 49 78 90 84	entreprise.PCH0031@pole-emploi.net
NIORT GARENNE	79	05 49 28 75 10	entreprise.PCH0037@pole-emploi.net
BRESSUIRE	79	05 49 81 51 07	entreprise.PCH0038@pole-emploi.net
PARTHENAY	79	05 49 64 89 86	entreprise.PCH0040@pole-emploi.net
THOUARS	79	05 49 66 79 93	entreprise.PCH0041@pole-emploi.net
MELLE	79	05 49 27 24 08	entreprise.PCH0036@pole-emploi.net
POITIERS-GARE	86	05 49 38 01 08	entreprise.PCH0013@pole-emploi.net
POITIERS-GRAND LARGE	86	05 49 38 01 12	entreprise.PCH0015@pole-emploi.net
CHATELLERAULT	86	05 49 20 18 09	entreprise.PCH0018@pole-emploi.net
MONTMORILLON	86	05 49 91 88 20	entreprise.PCH0020@pole-emploi.net

NOM AGENCE	Départem ent	Ligne service employeur	Mail équipe entreprise
FUTUROSCOPE	86	05 49 62 66 77	entreprise.PCH0022@pole-emploi.net
CIVRAY	86	05 49 87 82 25	entreprise.PCH0021@pole-emploi.net
LOUDUN	86	05 49 98 85 77	entreprise.PCH0014@pole-emploi.net
LIMOGES VENTADOUR	87	05 55 75 49 60	entreprise.LIM0011@pole-emploi.net
ST JUNIEN	87	05 55 02 85 10	entreprise.LIM0013@pole-emploi.net
LIMOGES LECLERC	87	05 55 12 28 50	entreprise.LIM0014@pole-emploi.net
BELLAC	87	05 55 68 22 99	entreprise.LIM0016@pole-emploi.net
LIMOGES JOURDAN	87	05 55 38 92 24	entreprise.LIM0030@pole-emploi.net
ST YRIEIX	87	05 55 75 49 09	entreprise.LIM0010@pole-emploi.net

LES CORRESPONDANTS PRISM'EMPLOI NOUVELLE-AQUITAINE

Didier GARCIA

Président Prism'emploi Nouvelle-Aquitaine
didier.garcia@groupeadequat.fr

Mehdi PENNEC

Chargé de mission action territoriale Nouvelle-Aquitaine
mpennec@prismemploi.eu